

## Financement du bilan

Pour financer un bilan, il existe plusieurs possibilités :

### ► Plan de développement des compétences

Le bilan peut s'effectuer à l'initiative :

**de l'employeur** : celui-ci propose à son salarié un bilan ou une formation dont le financement sera pris à sa charge en partie ou totalité selon les cas.

**du salarié** : l'entretien annuel et/ou le recueil des besoins de formation peuvent être des occasions pour le salarié de faire une demande de formation ou de bilan. Si la demande est conforme à la politique de formation de l'entreprise, celle-ci pourra prendre en charge les prestations sur son budget de formation

### ► Financement par le CPF (Compte Personnel de Formation)

Le bilan de compétences fait partie des formations éligibles au CPF. Le CPF peut être utilisé pour un bilan de compétences pendant ou hors temps de travail. L'employeur n'est pas tenu d'être informé de votre démarche si le bilan s'effectue en dehors du temps de travail

Pour accéder au compte CPF et connaître le crédit de formation disponible

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

### ► Financement personnel

Nous pouvons proposer un programme et un financement adaptés pour vous accompagner dans votre évolution professionnelle.